Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-PPLU18122025-DE

Secteur soumis à obligation de résidence principale au titre du L.151-15 du CU

7B1

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

PLAN LOCAL D'URBANISME

ERQUY

SECTEURS SOUMIS A OBLIGATION DE RESIDENCE PRINCIPALE

Echelle : 1/8000 e

Révision générale, arrêtée le : 18/12/2025
Révision générale, approuvée le :